



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 23
Excusé : 6
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du seize mars deux-mille-vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Frédéric SABATIER, Hélène REMOND, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Rima MERDJIAN, Loïc GRANOUX, Marie GOTILLOT

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Romain JACQUOT a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

DCM N°2026-26 - Commande publique - Avenant n° 1 au MAPA 2024-05 « travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place neuve – renaturation du centre historique – Lot 1 : VRD » attribué au groupement Midi TP / Urba TP

Il est expliqué que dans le cadre de la réalisation des travaux de végétalisation et de réaménagement apaisé de la place Neuve, des adaptations techniques ont été nécessaires en cours d'exécution, entraînant les prestations supplémentaires listées ci-dessous pour un total de 30 579,66 € HT :

- Arrêt d'équipes demandé par les archéologues durant le chantier intramuros : 7 200 € HT
- Arrêt d'équipes demandé par les archéologues durant le chantier place neuve : 950 € HT
- Création réseaux EU et EP pour futur restaurant : 9 531,87 € HT
- Création réseau AEP pour fontaine suite à la modification du circuit : 2 262,79 € HT
- Adaptation du regard EU au 2 rue du Four : 1 965 € HT
- Adaptation regard alimentation AEP Bar Restaurant l'Oustaou : 2 350 € HT
- Reprise réseau EU rue Tour de Ville : 6 320 HT

Ces ajustements sont validés par le groupement de maîtrise d'œuvre LADANUM/LEI/PLO dans le cadre d'un avenant qui est soumis au vote du conseil municipal.

L'avenant joint en annexe de la présente délibération rappelle les éléments suivants :

Le montant initial du marché était de 1 059 543,60 € HT.

L'avenant n°1 entraîne une plus-value de 30 579,66 € HT, portant le nouveau montant du marché à 1 090 123,26 € HT (soit 1 308 147,91 € TTC).

Le total de cet avenant entraîne une hausse du coût des travaux sur le lot n°1 de 2,89 % qui est soumis au vote du conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2025-02 du conseil municipal du 13 janvier 2025 relative à l'attribution du marché public de travaux MAPA 2024-05 « Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place Neuve - Renaturation du centre historique »



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au MAPA 2024-05 « Travaux de végétalisation et réaménagement apaisé de la place neuve – renaturation du centre historique – Lot 1 : VRD », à conclure avec le groupement Midi TP / Urba TP tel que présenté en annexe.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

